

« Vos cotisations en clair »

La MSA répond aux questions des exploitants agricoles sur leurs cotisations sociales

Communiqué de presse
24/04/2025

« A quoi servent mes cotisations sociales ? Comment est calculé leur montant ? A quoi ai-je droit en retour de leur paiement ? »

Essentielles au financement de la protection sociale, les cotisations suscitent souvent des interrogations. Pour y répondre, la MSA lance "Vos cotisations en clair", une démarche pensée pour les exploitants agricoles, visant à mieux faire comprendre le calcul et l'utilisation de leurs cotisations, ainsi que les aides et prestations auxquelles ils ont droit. Avec cette initiative, la MSA réaffirme son engagement à rendre le système de protection sociale agricole plus transparent et accessible.

Rendez-vous dès à présent sur le site vos-cotisations-en-clair.msa.fr



VOS COTISATIONS EN CLAIR

Les cotisations sociales soulèvent souvent des questions : comment sont-elles calculées ? À quoi servent-elles ? À qui sont-elles reversées ? Des interrogations légitimes face à un sujet parfois complexe.

Avec « Vos cotisations en clair », nous vous donnons des repères simples, des explications concrètes et des outils pratiques pour mieux comprendre vos cotisations et le rôle essentiel qu'elles jouent dans votre protection sociale.

Parcourez les différentes rubriques pour y voir plus clair !

Un petit exemple

Nom	Revenus	Cotise	Prestations	Allocations familiales
Nathalie	16 591 €	3 345 €		
Alain	11 145 €	4 615 €		

POURQUOI JE COTISE ?

En cotisant, vous permettez à chacun d'être protégé et de bénéficier de prestations sociales : vous, vos proches... et l'ensemble de la société.

Chacun cotise en fonction de ses moyens et chacun en bénéficie selon ses besoins. C'est le principe de solidarité nationale au cœur de tous les régimes de sécurité sociale.

Plus d'informations sur [notre FAQ](#)

Avec « Vos cotisations en clair », la MSA met à disposition des exploitants agricoles des outils et des repères concrets pour mieux comprendre le fonctionnement des cotisations avec :

- Une page interactive pour comprendre en un coup d'œil comment elles sont calculées et à quoi elles servent ;
- Une foire aux questions (FAQ) pour répondre aux principales interrogations des assurés.
- Une [vidéo tutorielle](#) pour décrypter facilement le contenu de la facture de cotisations.

Les équipes de la MSA restent également mobilisées toute l'année pour accompagner les exploitants dans leurs démarches et répondre à leurs questions.

Le mot de l'experte

- Questions à Géraldine Tauber, Directrice métier Entreprise – Recouvrement à la Caisse centrale de la MSA

Concrètement, à quoi servent les cotisations sociales ? « Le système de sécurité sociale en France, y compris le régime agricole, repose sur une protection obligatoire de ses usagers, assurés ou ressortissants. En cotisant, les exploitants agricoles financent ainsi pour eux et leurs proches leurs prestations sociales, et permettent à tous d'être protégés. C'est l'application du principe de solidarité nationale où chacun cotise en fonction de ses moyens et chacun en bénéficie selon ses besoins. »

A propos de moyens, qu'est-ce qui est pris en compte dans le calcul du montant des cotisations ? « Le montant des cotisations va dépendre principalement du statut, des revenus déclarés, du type d'activité (principale ou secondaire), des règles liées à l'assiette, des taux de cotisations fixés par l'Etat et de la présence ou non de membres de la famille participant aux travaux. »

En payant leurs cotisations, à quelles prestations sociales les exploitants agricoles ont-ils finalement droit ?
« Chaque adhérent de la MSA bénéficie en fonction de son statut d'un niveau de couverture en prestations d'assurance maladie, accidents du travail et maladies professionnelles, retraite et famille : remboursement de soins médicaux, allocation de rentrée scolaire, congé maternité, pension d'invalidité, retraite... »

Est-ce que des aides existent pour les exploitants qui rencontrent des difficultés pour payer leurs cotisations ? « La MSA propose plusieurs possibilités pour aider les exploitants à payer leurs cotisations : échancier de paiement, modulation des appels, prise en charge partielle de vos cotisations... Elle propose également des prestations pour les personnes en difficulté financière et des dispositifs d'accompagnement. »

Que faire en cas de problème de paiement des cotisations ? « La MSA offre des solutions pour mieux gérer le paiement de ses cotisations. Si un exploitant réalise une bonne année, la MSA peut lui proposer de verser un à-valoir déductible de l'impôt : c'est une avance sur les cotisations sociales de l'année suivante, utile en cas de baisse de revenus prévue après cette bonne année. Une autre option peut être de changer d'assiette, en choisissant l'assiette annuelle N-1 sur 5 ans, ou encore de moduler les appels pour ajuster les paiements provisionnels, ou de demander des échanciers de paiement. Les équipes de la MSA peuvent conseiller les exploitants et leur proposer des solutions qui correspondent le mieux à leur situation. »

Est-ce que les cotisations sociales financent la MSA ? « Seulement 3 % du montant des cotisations servent à financer les charges de gestion de la MSA. Une partie sert au versement de prestations et l'autre partie est reversée à l'État pour le financement de la Sécurité sociale et à des organismes tiers pour le financement de fonds agricoles et de la formation professionnelle continue. »

A propos de la MSA

Avec 32,5 milliards de prestations versées à 5,1 millions de bénéficiaires, la MSA, deuxième régime de protection sociale en France, se distingue par son organisation en guichet unique. Elle assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole - exploitants, salariés (d'exploitations, entreprises, coopératives et organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre - et des ayants droit.